



Réduire mes dépenses énergétiques « C'est pas Versailles ici !! »

Avril 2025



Ce que je peux faire

- **Pensez aux gestes simples au quotidien** pour réduire votre consommation (ex : éteindre les lumières, dégivrer le congélateur, régler la température à 19°C avec un thermostat programmable, etc.).
- **Comparez les tarifs des fournisseurs d'énergie.** Il existe des tarifs réglementés fixes, et des tarifs libres qui varient en fonction du prix de l'énergie.
- **Suivez votre consommation énergie** en regardant votre facture ou en installant l'application de votre fournisseur.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/reduire-facture-electricite#>



Mes droits

Chèque énergie : aide annuelle du gouvernement pour régler une facture d'énergie. Vous pouvez accéder à votre espace bénéficiaire en vous connectant avec votre numéro fiscal via ce lien :

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/connexion>



Mes aides

Fonds Solidarité Logement énergie et eau : dispositif départemental de soutien en cas de difficultés liées au logement. Le règlement peut différer légèrement en fonction des départements.

Certains CCAS des communes peuvent intervenir en cas de difficulté.



Je suis pensionné ENIM

Une aide spécifique existe : **l'Aide à la Lutte contre la Précarité Énergétique** (aide au chauffage)



Toutes ces aides sont soumises à des conditions de ressources

**Pour bénéficier de plus amples informations,
contactez le Service Social Maritime.**

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

